

**CIRCUIT DE VITESSE MOTORISÉ**  
**Règlements**  
**CLASSES MOTO**

**CLASSE MOTO-MINI**

Cette classe est réservée pour les pilotes de moto 50 à 65 cc avec aucune expérience. Cette classe permet l'apprentissage des courses sur oval de glace. Elle est pour les jeunes pilotes de 3 à 7 ans.

**CLASSE MOTO-JUNIOR**

Cette classe est réservée pour les pilotes de moto 65 à 110 cc 2 temps et de maximum 140 cc pour les 4 temps. Elle est pour les pilotes de 8 ans et plus.

**CLASSE MOTO-NOVICE**

Cette classe est réservée pour les pilotes de moto 125cc et plus pour les 2 temps et 150 cc et plus pour les 4 temps. Elle est pour les pilotes qui débutent leur apprentissage de la course sur glace et qui ont 12 ans et plus.

**CLASSE MOTO-INTER**

Cette classe est réservée pour les pilotes de 14 ans et plus. Les motos admises dans cette classe sont de 450cc maximum. Les pilotes doivent avoir une expérience de course pertinente. Les officiels du CVM se réservent le droit de reclasser le pilote dans la catégorie inférieure s'ils jugent que son pilotage n'est pas de niveau Moto-Inter.

**CLASSE MOTO-EXPERT**

Cette classe est réservée pour les pilotes de 16 ans et plus. Les motos admises dans cette classe sont de 450cc maximum. Les pilotes doivent avoir une expérience de course pertinente. Les officiels du CVM se réservent le droit de reclasser le pilote dans la catégorie inférieure s'ils jugent que son pilotage n'est pas de niveau Moto-Expert.

Les nouveaux membres seront automatiquement assignés à la classe la moins expérimentée en fonction de sa moto et de son expérience. Pour rejoindre une classe supérieure, une expérience de course pertinente devra être démontrée et reconnue par la direction du CVM.

Cependant, les officiels auront la décision finale de déplacer un coureur (jugé trop fort) dans une classe supérieure même si, au préalable, celui-ci n'a pas d'expérience dans cette classe.

Lorsqu'un coureur gagne la saison, celui-ci n'est aucunement dans l'obligation de graduer dans la classe supérieure lors de la saison suivante. Cependant, si les officiels jugent que le coureur a été trop performant par rapport aux autres pilotes, durant la saison, il sera automatiquement surclassé pour la prochaine saison.

En tout temps, le règlement pourrait être assujetti à des changements afin d'adapter la classe visée dépendamment du nombre de participants inscrits dans cette classe.

**\*\*LES RÈGLES SUIVANTES S'APPLIQUENT AUTANT AUX CLASSES MOTO-NOVICE,  
MOTO-INTER ET MOTO-EXPERT\*\***

### **ÉQUIPEMENTS SUR LA MOTO : (OBLIGATOIRE)**

- Être muni d'un **interrupteur de sécurité (kill switch) fonctionnel** et raccordé en tout temps au coureur lorsque le moteur est en marche (y compris dans les puits). S'il cesse de fonctionner durant la course, une disqualification immédiate sera appliquée
- Être muni d'un **feu arrière** rouge visible d'un minimum de 2 pouces de hauteur et de 10 pouces carré à haute intensité fonctionnant aussi lorsque le moteur est éteint est **obligatoire** (Disqualification si non fonctionnel avant le départ de la course). La lumière peut être fixée sur la moto sur l'extrémité de l'aile arrière. Une alternative est possible par la présence d'une lumière jaune ou rouge à l'arrière du casque.

#### **Exemple lumières sur le casque :**

Lumière rouge :

Kimpex no 070809



Lumière jaune :

Amazon : Blackburn Grid Beacon Feu latéral pour vélo (pqt de 2) (peut être attachée aux lunettes de protection)



- Pour toutes les catégories de motos, seul le frein arrière est permis. L'étrier de freins AVANT doit obligatoirement être retiré. (Retirer uniquement la poignée de frein n'est pas accepté, vous aurez une disqualification immédiate).
- **Plaques de numéro (number plate)** : 3 plaques de numéros doivent être apposées sur la Moto, soit une en avant et deux en arrière de chaque côté. Les numéros doivent être bien lisibles. Les plaques et les numéros doivent être de couleur contrastante (ex : fond blanc-numéro noir)
- **Garde de roue- Protection contre les vis** : Aucune protection de roues permettant l'accès aux vis n'est autorisée.
  - o Les gardes de roue doivent être solidement fixés à la moto.
  - o Les côtés de tous les gardes de roue doivent s'étendre vers le bas de manière à couvrir toutes les vis et ce, sur toute la longueur du protecteur. Le garde de roue **ARRIÈRE** doit recouvrir plus de 40% de la roue.
  - o L'espace entre le garde de roue **ARRIÈRE** et l'extrémité des vis doit être inférieur à 5 cm et construit de manière à ce qu'AUCUN membre (bras et/ou jambe) ne puisse passer entre le protecteur, la plaque de numéro ou le pneu arrière.
  - o Le garde de roue **AVANT** doit recouvrir jusqu'à 2 pouces du point le plus avancé de la roue.
  - o Le garde de roue **AVANT** doit s'étendre d'une ligne horizontale passant par le centre de l'essieu avant jusqu'à une ligne verticale jusqu'au té de fourche inférieur.
  - o Le protège-roue **AVANT** ne doit en aucun cas laisser passer un membre (bras et/ou jambe) entre la roue et l'aile avant de la moto.

### **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRE**

- Pour les catégories **Moto-Inter et Moto-Expert**, tous les pilotes doivent porter un équipement avec protection intégrée en bon état, composé d'une veste et d'un pantalon en cuir, en Kevlar, en Gortex ou tout textile résistant aux coupures. Si aucune protection n'est intégrée à la veste, le port d'un plastron en bon état est requis sous celle-ci.

- Pour la catégorie **Moto-Novice**, tous les pilotes doivent porter au moins des vêtements de motocross complet avec un plastron ou une veste de moto avec protection intégrée pour le haut du corps et des protections pour les jambes. Nous vous suggérons fortement de porter des équipements résistant aux coupures
- Bottes de motocross conformes et en bon état
- Jambières de protections couvrant les tibias et remontant jusqu'aux genoux
- **Casque** en bon état et homologué Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Tout casque modulaire est INTERDIT.
- Lunettes de protection ou visière conformes et en bon état.
- **Gants de protection** en bon état : gants en cuir, en Kevlar, en Gortex ou tout textile résistant aux coupures ou gants de motocross
- **Veste fluorescente ou Carré orange fluorescent** dans le dos avec le numéro du pilote de 10 pouces x 10 pouces (25.4cm x 25.4 cm) minimum
- **Collier de protection** (neck brace) est requis à l'exception des pilotes portant un ensemble de cuir avec protection dorsale à même le vêtement (bosse dorsale)

#### **MOTEUR:**

Pour les classes **Moto-Inter et Moto-Expert**, le moteur doit être de 450 cc maximum. Aucun big bore n'est permis. Les silencieux de style drag pipe sont permis. Toutes autres modifications sont permises telles que porting, admission et ignition.

Pour la classe **Moto-Novice**, le moteur doit être de 450 cc maximum. Aucun big bore n'est permis. Les silencieux de style drag pipe ne sont pas permis. Aucune autre modification du moteur n'est permise.

#### **INSPECTION TECHNIQUE – CHECK LIST CLASSES MOTO-NOVICE, MOTO-INTER ET MOTO-EXPERT :**

- Garde de protection de roue AVANT
- Garde de protection de roue ARRIÈRE
- Habillement et protection corporelle
- Casque Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Casque modulaire INTERDIT
- Lunettes ou visière
- Bottes de motocross
- Lumière arrière ALLUMÉE EN TOUT TEMPS sur la moto ou sur le casque
- Cordon interrupteur d'urgence (killswitch) fonctionnel
- Aucun frein AVANT et aucun étrier
- Pins : 11 mm MAXIMUM
- Numéro de course visible et aux bons endroits
- Numéro de course visible dans le dos du pilote
- Visibilité globale du pilote

**\*\*LES RÈGLES SUIVANTES S'APPLIQUENT AUTANT AUX CLASSES MOTO-MINI ET MOTO-JUNIOR\*\***

#### **ÉQUIPEMENTS SUR LA MOTO (OBLIGATOIRE)**

- Être muni d'un **interrupteur de sécurité (kill switch) fonctionnel** et raccordé en tout temps au coureur lorsque le moteur est en marche (y compris dans les puits). S'il cesse de fonctionner durant la course, une disqualification immédiate sera appliquée
- Il est **SUGGÉRÉ** que la moto soit munie d'un **feu arrière** rouge visible d'un minimum de 2 pouces de hauteur et de 10 pouces carré à haute intensité fonctionnant aussi lorsque le moteur est éteint. La lumière peut être fixée sur la moto sur l'extrémité de l'aile arrière ou sur le casque.
- Pour toutes les catégories de motos, seul le frein arrière est permis. L'étrier de freins AVANT doit obligatoirement être retiré. (Retirer uniquement la poignée de frein n'est pas accepté, vous aurez une disqualification immédiate).

- **Plaques de numéro (number plate)** : 3 plaques de numéros doivent être apposées sur la Moto, soit une en avant et deux en arrière de chaque côté. Les numéros doivent être bien lisibles. Les plaques et les numéros doivent être de couleur contrastante (ex : fond blanc-numéro noir)
- **Garde de roue- Protection contre les vis** : Aucune protection de roues permettant l'accès aux vis n'est autorisée.
  - o Les gardes de roue doivent être solidement fixés à la moto.
  - o Les côtés de tous les gardes de roue doivent s'étendre vers le bas de manière à couvrir toutes les vis et ce, sur toute la longueur du protecteur.
  - o Le protecteur arrière doit se prolonger vers l'arrière sur une ligne horizontale passant par le centre de l'essieu arrière. Il doit également se prolonger vers l'avant d'au moins 20 cm au-delà d'une ligne verticale passant par le centre de l'essieu arrière.
  - o PW \ XR 50 ou modèle similaire = 90 degrés
  - o Chaîne 50 cc, par exemple Cobra/KTM = 10 cm au-delà de 90 degrés en haut du centre
  - o 65 cc = 10 cm au-delà de 90 degrés en haut du centre
  - o 80 cc à 100 cc (2 temps) et 140 cc (4 temps) = 12,7 cm au-delà de 90 degrés en haut du centre
  - o L'espace entre le garde de roue **ARRIÈRE** et l'extrémité des vis doit être réduit de manière à ce qu'AUCUN membre (bras et/ou jambe) ne puisse passer entre le protecteur, la plaque de numéro ou le pneu arrière.
  - o Le protège-roue **AVANT** ne doit en aucun cas laisser passer un membre (bras et/ou jambe) entre la roue et l'aile avant de la moto.

## **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRE**

- Tous les pilotes doivent porter au moins des vêtements de motocross complet avec un plastron ou une veste de moto avec protection intégrée pour le haut du corps et des protections pour les jambes. Nous vous suggérons fortement de porter des équipements résistant aux coupures
- Bottes de motocross conformes et en bon état
- Jambières de protections couvrant les tibias et remontant jusqu'aux genoux
- **Casque** en bon état et homologué Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Tout casque modulaire est INTERDIT
- Lunettes de protection ou visière conformes et en bon état
- **Gants de protection** en bon état : gants en cuir, en Kevlar, en Gortex ou tout textile résistant aux coupures ou gants de motocross
- **Veste fluorescente ou Carré orange fluorescent** dans le dos avec le numéro du pilote de 10 pouces x 10 pouces (25.4cm x 25.4 cm) minimum
- **Collier de protection** (neck brace) est requis à l'exception des pilotes portant un ensemble de cuir avec protection dorsale à même le vêtement (bosse dorsale)

## **MOTEUR :**

Pour la classe Moto-Mini, le moteur doit être de 50 à 65 cc 2 temps et de 50 à 80cc 4 temps

Pour la classe Moto-Junior, le moteur doit être de 65 à 110 cc 2 temps et de maximum 140 cc pour les 4 temps. Aucun big bore n'est permis. Silencieux de style drag pipe est non permis. Aucune modification du moteur n'est permise.

## **INSPECTION TECHNIQUE – CHECK LIST CLASSES MOTO-MINI ET MOTO-JUNIOR :**

- o Garde de protection de roue AVANT
- o Garde de protection de roue ARRIÈRE
- o Habillement et protection corporelle
- o Casque Snell 2020 ou ECE 22.05 ou plus. Casque modulaire INTERDIT
- o Lunettes ou visière
- o Bottes de motocross
- o Cordon interrupteur d'urgence (killswitch) fonctionnel

- Aucun frein AVANT et aucun étrier
- Pins : 11 mm MAXIMUM
- Numéro de course visible et aux bons endroits
- Numéro de course visible dans le dos du pilote
- Visibilité globale du pilote
- Lumière arrière ALLUMÉE EN TOUT TEMPS sur la moto ou sur le casque si présente

